

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 juin 2017
(Convocations du 7 juin 2017)

L'an deux mille dix-sept le quatorze juin à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER – Maire.

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Hubert VANDENBERGHE, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE, Hervé WARGNYE – Adjoints, Dominique TREHOU, Patrick DUSSART, Philippe BEYAERT, Sylvie LEMAIRE, Jean-Michel RAVIART, David LEFEBVRE, Hermine DELESALLE, Alexandra PAWLAK, Nicole DELVIGNE, Chantal DUBOIS, Jacqueline DONNEZ, Anne-Michèle CORDIER, Bertrand BAUDUIN

Etaient excusés : Danièle VERMANDERE qui a donné procuration à Véronique Sibile, Manuel DONNEZ qui a donné procuration à Jean-Claude Messenger, Chloé COUPLET

Etait absente : Marie-Brigitte BAUDUIN

Alexandra Pawlak a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19 (le quorum est atteint)
Procuration : 2
Votants : 21

En début de séance, une minute de silence a été respectée en hommage à Patrick MASCLET, maire d'Arleux et président de l'Association des maires du Nord, décédé le 4 juin 2017.

1. Soutien au projet de nouvelle gendarmerie et garantie d'emprunt

M. le Maire informe le conseil municipal des échanges et des rencontres qui ont lieu avec Monsieur le sous-préfet, les services de la gendarmerie nationale et la société immobilière du Grand Hainaut en vue de la réalisation d'une caserne de gendarmerie et de logements pour les gendarmes à Lecelles ;

Le décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 permet aux organismes HLM d'assurer la maîtrise d'ouvrage puis la location des casernes de gendarmerie pour lesquelles les collectivités territoriales se portent garants d'emprunts contractés. Ce dispositif donne lieu à la prise à bail et au versement d'un loyer auprès de l'opérateur suivant les conditions du décret.

Cette opération fera l'objet d'une convention type en annexe du décret entre l'Etat, la commune de Lecelles et la société immobilière du Grand Hainaut ;

Pour obtenir l'agrément du Ministre de l'Intérieur sur ce projet, la commune doit faire connaître son intention à garantir soi la totalité de l'emprunt contracté,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Soutient la réalisation d'une nouvelle gendarmerie (locaux de service et logements) sur la commune de Lecelles, par la société immobilière du Grand Hainaut,
- Dit que la commune de Lecelles consentira sa garantie pour l'emprunt que contractera la société immobilière du Grand Hainaut selon la procédure définie par le décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention et les documents relatifs à cette garantie d'emprunt.

2. Convention avec GRDF – installation de concentrateurs

M. le Maire informe le conseil municipal que GrDF met en place des équipements de télérelève (concentrateurs) en hauteur et remplace les compteurs de gaz existants. Après étude, GrDF a demandé la possibilité d'installer des concentrateurs sur l'église et sur la salle des fêtes.

GrDF propose un projet de convention-cadre prévoyant les conditions dans lesquelles la commune l'autorise à installer sur ces deux sites, un système de télérelevé chargé de recevoir et transmettre les données des compteurs de gaz radiorelevés vers le serveur de GrDF.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise, GrDF, à installer les concentrateurs sur les bâtiments listés dans la convention en annexe moyennant une redevance annuelle de 50 euros HT par site équipé.
- Approuve, les termes de la convention à conclure avec GrDF pour l'hébergement des
- concentrateurs sur les bâtiments de la commune.
- Autorise, Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.



Le Maire

Jean-Claude MESSAGER